



# COMMUNE DE CRESSIER

---

## Rapport du Conseil communal au Conseil général relatif à la motion du Groupe Ensemble pour Cressier « installation d'un véhicule Mobility à Cressier »

---

Conseil général du 26 juin 2025 - point 10 de l'ordre du jour

---

Monsieur le Président,  
Mesdames les Conseillères générales,  
Messieurs les Conseillers généraux,

### 1. Introduction :

Après analyse de la motion visant à installer un véhicule Mobility à Cressier, nous vous transmettons ci-après les éléments de réponse suite à l'analyse qui a été effectuée.

A ce jour, 2 emplacements Mobility sont en fonction dans la région, soit 1 à la gare BLS de St Blaise (une voiture economy) et 1 à la gare de Ligerz (un combi).

Un emplacement à Marin a été étudié par le Conseil communal de Latena. En regard des coûts engendrés, ce dernier n'a pas été mis en fonction.

### 2. Détail financier :

Après renseignements pris auprès de Mobility, nous vous détaillons ci-après les coûts relatifs à l'installation d'un véhicule électrique, soit :

- Taxe de base : CHF 5'900.-/année
- Frais d'utilisation : CHF 8'500.-/année

Le montant des frais d'utilisation est dégressif en fonction de l'utilisation du véhicule. Dans le cas d'une utilisation insuffisante, le montant de CHF 14'400.- est facturé annuellement à la Commune. A ce jour, il ne nous a pas été possible de connaître le degré d'utilisation afin de réduire le montant de CHF 8'500.-/année.

Les travaux de rénovation de la gare CFF qui se dérouleront en 2028, auront comme impact, la réduction des places de parc blanches qui seront transférées du domaine communal au domaine privé CFF.

En ce qui concerne le branchement électrique, ce dernier devrait être soumis à l'approbation des CFF afin de pouvoir installer une borne.

Etant donné les incertitudes liées aux futurs aménagements de la gare CFF ainsi que leur date finale de réalisation, nous vous proposons de classer la présente motion en vous enjoignant de reprendre le sujet lors de la prochaine législature.

Néanmoins, le Conseil communal restera vigilant si une opportunité venait à se présenter de la part des CFF.

### **3. Conclusion :**

Dès lors, nous vous remercions, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères générales, Messieurs les Conseillers généraux, d'approuver le présent rapport et de classer la motion y relative.

Cressier, le 2 juin 2025

Conseil communal